

Adresse desservie :
RELAIS TOTAL
SOC ARGEDIS
AUTOROUTE A104
77410 VILLEVAUDE

Votre référence :
07 655 697 30047703 23170
Votre adresse électronique :
ds.bercheres@station-argedis.fr

Nous contacter

Par internet :

➤ www.valyo.net

Par téléphone :

➤ **0969 360 400**

(appel non surtaxé)

lundi au vendredi 8h-19h, samedi 9h-12h

➤ **0969 368 624**

(appel non surtaxé)

Urgences techniques (7j/7 - 24h/24)

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

Par courrier :

Valyo
TSA 90177
37911 TOURS Cedex 9

/23062629172L2/2150/62/0/0000EGC



07.655.697

ARGEDIS
BP 309
17 RUE DES GRANGES
37550 SAINT AVERTIN
FRANCE



Votre facture simplifiée

Montant prélevé :

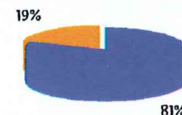
comprenant :

- Distribution de l'Eau
 - Organismes Publics
- (voir détail au verso)

1 015,65 € TTC le 11 juillet 2023

818,33 €

197,32 €



Votre consommation d'eau

Consommation facturée :

Soit 459 000 litres d'eau

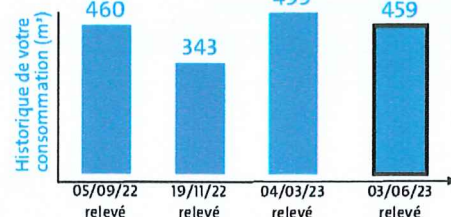
Périodes prises en compte :

Consommation : **2 TRIMESTRE 2023**

Prix TTC au litre : **0,00221 €** soit :

2,21 € au m³ (hors abonnement)

459 m³



Information Client

SAISI LE

03 JUL. 2023

Pièce n°

8-735985

Votre paiement

Avis de prélèvement automatique

La présente facture sera prélevée sur le compte dont les coordonnées sont :

Nom de la banque : CREDIT MUTUELLE

Titulaire du compte : ARGEDIS

Numéro de compte (IBAN) : FRXX 118X XXXX XXXX XXXX XX44 5XX

Votre référence de prélèvement (RUM) : XX121378805SEPA

Votre référence de créancier (ICS) : FR80ZZZ649828

Attention, si les coordonnées de votre compte ont changé : la présente facture ne pourra être prélevée à la date d'échéance. Il vous appartient donc de la régler par tout autre moyen à votre convenance. Avant la prochaine échéance, veuillez transmettre votre demande de changement de coordonnées bancaires via votre espace client <http://www.valyo.net/>.

Votre facture détaillée

	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
■ Distribution de l'eau					
Consommation (part distributeur VALYO)					
DU 05/03/2023 AU 03/06/2023	459	1,3223	606,94	5,50	
Consommation (part syndicale)					
DU 05/03/2023 AU 03/06/2023	459	0,3121	143,25	5,50	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	459	0,0555	25,47	5,50	
Total Distribution de l'eau					818,33
■ Organismes publics					
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	459	0,3800	174,42	5,50	
Redevance voies navigables					
DU 05/03/2023 AU 03/06/2023	459	0,0172	7,89	5,50	
* Soutien d'étiage (EPTB Seine Grands Lacs)					
DU 05/03/2023 AU 03/06/2023	459	0,0103	4,73	5,50	
Total Organismes publics					197,32
Total général :			962,70		1 015,65
Total TVA (5,50 %) : 52,95 €					
Montant prélevé :					1 015,65 €

Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits, non déductible si la facture demeure impayée (CGI, art. 272). Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de Service, disponible sur notre site internet, et toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (L441-3 et L441-6 du code du commerce ou A9 A19 du décret 2013-269). Justification d'exemption de frais de rejet de paiement en cas de tarif social, dossier FSL ou aide du CCAS dans les 12 derniers mois, à fournir sous 15 jours. Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto.

Informations techniques

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien Index	Nouvel Index	Date du relevé	Volume déterminé par	Consommation	Volume consommé
I19JE041075	40	6517	6976	03/06/2023	relevé	459	459

Glossaire

- **Eau** : La distribution de l'eau potable comprend le prélèvement de l'eau brute, le traitement de potabilité, le stockage et la distribution.
- **Eaux Usées** : Ce service correspond à la collecte des eaux usées, à leur dépollution en station d'épuration avant rejet dans le milieu naturel.
- **Abonnement** : Montant fixe destiné à couvrir une partie des charges des services mis à votre disposition.
- **Consommation** : Montant de votre facture en fonction du volume consommé en m³.
- **Agence de l'eau** : Organisme qui gère les ressources en eau et lutte contre les pollutions.
- **Part(s) Collectivité(s) (communale, syndicale, ...)** : Montant reversé aux collectivités responsables du service public et destiné à financer les réseaux et installations.
- **Part Distributeur** : Rémunération pour l'exploitation du service par le gestionnaire.

Votre prélèvement automatique

Moyens de paiement : vidéos explicatives accessibles depuis notre site Internet, rubrique « je paye ma facture »

• Paiement par prélèvement mensuel :

Le choix de la sérénité ! En optant pour la mensualisation, vous étalez vos dépenses d'eau tout au long de l'année, pour un budget encore mieux maîtrisé. A la facture de solde vous recevez une facture d'ajustement, indiquant soit le solde à régler, soit la somme en votre faveur, automatiquement créditée sur votre compte bancaire.

• Paiement par TIPSEPA :

Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (2 à 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard.

Datez et signez votre TIPSEPA après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIPSEPA sont manquantes ou erronées, merci de joindre un IBAN à votre TIPSEPA daté et signé.

• Paiement par Carte Bancaire :

Muni de votre carte bancaire et de votre facture, rendez-vous sur le site Internet mentionné au recto du présent document, rubrique « Je paye ma facture », vous pourrez alors créer votre espace personnel et vous laisser guider en toute simplicité.

• Paiement par prélèvement à l'échéance :

Vous êtes automatiquement prélevé du montant à régler, sur votre compte bancaire, 15 jours après l'émission de chaque facture, ce qui vous laisse le temps d'en vérifier le montant. En cas de crédit en votre faveur, vous êtes automatiquement remboursé par virement sur votre compte bancaire.

• Paiement par chèque :

Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (entre 2 et 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard. Etablissez votre chèque à l'ordre de la société mentionnée sur votre TIPSEPA, puis envoyez-le en y joignant le TIPSEPA non signé, dans l'enveloppe ci-jointe.

• Pour payer par virement bancaire :

VALYO

SG 30003 03175 00020310154 39